



AESH

Cumul d'emplois pour gagner sa vie?

C'est NON !



Nous avons déjà un vrai métier !

AESH des professionnel·les de l'accompagnement scolaire et non des étudiant·es voulant joindre les deux bouts en attendant un avenir meilleur.

Profitant de la création du grand ministère Éducation nationale/Jeunesse et sport, l'administration souhaite étendre les missions des AESH sur les temps scolaires et périscolaires afin de viser les 35h et augmenter les salaires.

la réponse n'est pas travailler + pour gagner +

24h accompagnement + heures connexes c'est déjà un vrai métier à temps complet

Faire plus, et avec différents employeurs, c'est accentuer la flexibilité et la précarité des AESH, fragiliser leur santé et vider de sens leur métier.

Inclusion des élèves en situation de handicap

≠

PAS un passe-temps.

AESH

≠

**PAS animateur·trice
PAS éducateur·trice sportif·ve
PAS surveillant·e**

Etre AESH...

C'est exercer un **métier à part entière** défini et encadré par la circulaire de 2017 qui est très précise sur le cadre des missions. Et on doit en rester là !

C'est exiger des **conditions de travail et de rémunération** permettant de réaliser l'accompagnement humain adapté en concertation avec les enseignant·es, les différent·es intervenant·es et les familles.

Pas d'inclusion au rabais!

La CGT Educ'action exige



- ♦ l'abandon du projet portant sur le cumul des emplois ;
- ♦ la création d'un statut de la Fonction publique, de catégorie B et sa grille indiciaire avec une possibilité d'évolution de carrière ;
- ♦ un contrat de 24 h correspondant à un temps plein.

Pour tou·tes les AESH, un emploi statutaire à temps complet au sein de l'Éducation nationale